

société. Ses priorités allaient à l'encontre du bon sens. Il n'est donc pas étonnant que la politique a fait long feu.

Vous savez, monsieur l'Orateur, il y a dans les Prairies une mauvaise herbe appelée la moutarde roulante qui roule et répand ses graines partout. Chaque fois qu'elle bascule, elle change de position et sème ses graines. Bon symbole de la politique du gouvernement depuis huit ans. Cette politique peut vraiment être classée comme programme de moutarde roulante du parti libéral. Nous exigeons maintenant, au nom du Parlement et du pays, une étude complète de la mesure au comité; et par-dessus tout, que les divers aspects du bill soient séparés.

● (1640)

Dans mon préambule, j'ai déclaré mon intention de proposer un amendement à la motion dont la Chambre est saisie. Je le ferai, car ce bill, dans chacune de ses diverses parties, nous met en face de la question clé de la science politique: Comment le législateur doit-il faire la part des droits de la société et des droits du simple citoyen. Les droits de l'État et les droits de l'individu sont comme les deux faces d'une pièce de monnaie. Personne n'est libre sous la loi de la jungle. Cela étant, la société existe pour assurer au simple citoyen, sur cession d'un minimum de droits, de pouvoir jouir au maximum des droits qui lui restent. Il est également vrai que personne n'est libre dans une société qui exige l'abandon de plus que le minimum de ses libertés; et qu'on risque de perdre toutes ses libertés lorsque les législateurs oublient que la société existe pour l'homme, et non pas l'homme pour la société.

Ainsi, nous, législateurs, avons peut-être tendance à oublier ce principe lorsque les personnes chargées d'appliquer les lois que nous adoptons sont inefficaces, lorsqu'elles prétendent ne pas obtenir de résultats parce qu'elles n'ont pas assez d'emprise sur les citoyens pour leur propre bien. Nous obligeons alors les citoyens à renoncer encore à certaines libertés pour les céder aux exécuteurs de la loi. Bien vite, on en arrive ainsi à former une société bureaucratique où les libertés des citoyens se perdent dans une jungle de paperasserie administrative et de décisions autoritaires. Je le répète en bref, monsieur l'Orateur, les libertés des citoyens peuvent être indûment sacrifiées à l'efficacité politique ou à une trop grande complaisance envers une certaine «demande générale». Par trop souvent, la demande générale émane de petits groupes forts.

On a dit que le gouvernement avait intégré dans le bill C-83 les dispositions les plus répressives afin d'inciter certains députés de l'arrière ban réticents à voter en faveur de l'abolition de la peine capitale, à l'instar du gouvernement. Pour d'autres, il s'agit là d'une trop grande complaisance du gouvernement envers une certaine «demande générale».

J'ai entendu une troisième explication, monsieur l'Orateur. Le jeudi 4 mars dernier, le gouvernement, sur la motion de ses leaders au Sénat, a renvoyé l'objet du bill au comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat. D'habitude, l'autre endroit est saisi de l'objet de bills ayant trait à l'impôt sur le revenu, aux sociétés et aux banques. En fait, cette pratique est connue

L'ajournement

sous le nom de «tactique Hayden», d'après son créateur, le président du comité des banques et du commerce. Ce renvoi semble dénoter un passage du domaine des banques à celui du droit pénal. Je suis toutefois assuré que cette dérogation est plus apparente que réelle.

On dit que l'an dernier au Canada, la récession a sévi comme jamais depuis vingt ans, bien que les profits des banques se soient accrus de 50 p. 100. A l'avenant des profits des banques, les vols ont augmenté. Ainsi, pour expliquer le renvoi du bill au Sénat, le gouvernement prévoit que tant qu'il sera au pouvoir, la récession va augmenter, de même que les profits des banques et les vols de banque. Le gouvernement a décidé qu'il fallait faire quelque chose à ce sujet. Il faut mettre un frein aux vols de banque, et c'est pourquoi le gouvernement a lancé l'idée du contrôle des armes à feu.

Je ne souscris pas nécessairement à toutes ces opinions, monsieur l'Orateur. D'ailleurs, les gens doivent se rendre compte qu'il y a eu quelques infractions à l'ordre public au Parlement dernièrement. Mais, sérieusement, je suis partisan de la méthode utilisée à l'autre endroit. Nous devrions pouvoir renvoyer ce bill au comité avant la deuxième lecture pour lui permettre seulement d'examiner la façon dont le bill a été rédigé et d'en faire rapport, ce bill qui insère dans nos statuts 39 pages d'une nouvelle réglementation sur les armes à feu, avec toute une série d'amendements disparates. Cela étant, monsieur l'Orateur, je propose, avec le plus grand sérieux et en me croyant en conformité avec le Règlement:

Qu'on supprime tous les mots suivant le mot «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«Que le bill C-83 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, pour qu'on y étudie sa subdivision sous une forme plus convenable du point de vue législatif.»

La motion est appuyée par le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Je pense que Votre Honneur voudra peut-être entendre des observations à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La présidence va réfléchir sur l'amendement; que le débat continue.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Medicine Hat (M. Hargrave)—L'expansion économique régionale; l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens)—La situation économique; l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald)—Les affaires extérieures.